LA BONNE PIÈCE D'IDENTITÉ

Une des façons par laquelle la LCBO s'assure de ne servir que la clientèle d'âge légal est de demander aux clients de présenter une preuve d'âge.

La *Loi sur les permis d'alcool* de l'Ontario reconnaît cinq types de carte-photo d'identité : la carte-photo de la LCBO (BYID), le permis de conduire de l'Ontario, le passeport canadien, la carte de citoyenneté canadienne et la carte d'identité des Forces canadiennes.

La carte-photo de la LCBO coûte 20 $ et elle est de la même taille que le permis de conduire. Il s'agit d'une carte d'identité pratique et peu coûteuse, très utile pour les gens qui n'ont ni passeport ni permis de conduire ou autre carte-photo d'identité. Cette carte plastifiée inviolable comprend le nom du titulaire, sa date de naissance, sa photo, le numéro de série de la carte et la date d'émission.

Cette carte peut être utilisée pour acheter de l'alcool dans les succursales de la LCBO, les autres détaillants de boissons alcooliques ainsi que dans les bars et restaurants de l'Ontario.

Pour avoir droit à une carte d'identité de la LCBO, il faut être âgé de 19 ans ou plus, fournir une photo passeport en couleurs ainsi que des photocopies de documents attestant le nom et la date de naissance du demandeur, et s'acquitter des droits de 20 $. Comme pour les passeports, le demandeur doit demander à son répondant de signer le dos de la photo et les photocopies des pièces d'identité et lui faire remplir la section du formulaire qui lui est réservée. Des contrôles ponctuels sont faits pour s'assurer de la validité des demandes et des répondants.

On peut se procurer une demande dans les succursales de la LCBO et sur son site Web : **www.lcbo.com/french/socialresponsibility/byidcard.shtml**, dans la section sur la responsabilité sociale. Les demandes dûment remplies doivent être postées à l'adresse suivante : 55 boul. Lake Shore Est, Toronto (Ontario) M5E 1A4. Toute question au sujet de la carte d'identité de la LCBO doit être adressée à l'administrateur du programme, 416 864-6632 ou **byid@lcbo.com**.

Lancée en 1996, la carte d'identité de la LCBO a fait peau neuve en 1999, puis en 2004 pour y inclure le nouveau logo et les nouvelles couleurs de la LCBO et un message dans les deux langues officielles sur la modération. Autant l'ancienne que la nouvelle version sont valides. Plus de 37 300 cartes ont été delivrées à ce jour.

Les employés de la LCBO font couramment des contrôles d'âge dans les succursales, en particulier pendant l'été, période où les mineurs pourraient tenter de se procurer de l'alcool pour le bal des finissants, la remise des diplômes et autres fêtes. Puisque l'été est également la période où il y a le plus d'accidents liés à la consommation d'alcool, tant sur les routes que les voies navigables, les employés sont particulièrement vigilants. Ils passent constamment le message de la modération et rappellent aux clients qu'ils refusent de servir les mineurs, les personnes intoxiquées et ceux qui semblent vouloir acheter de l'alcool pour ceux-ci.

Pour aider les employés à juger de la validité des pièces d'identité, la LCBO a produit, en 2000, dans le cadre du programme *Working SMAART*, un aide-mémoire de 13 pages qui montre des photos en couleurs des différents types de preuves d'âge reconnues en Ontario. Le guide est aussi mis à la disposition des autres détaillants de boissons alcooliques, dont les bars et les restaurants.

Pour de plus amples renseignements, contactez le
Service de la responsabilité sociale de la LCBO
Téléphone : 416 864-6820
Télécopieur : 416 864-2431
Courriel : **infoline@lcbo.com**